



**DELIBERATION N° 21/040 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DU PROJET D'ORGANISATION DES CONFERENCES  
ORGANISEES DANS LE CADRE DE LA COMMEMORATION DU BICENTENAIRE  
DE LA MORT DE NAPOLEON BONAPARTE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'URGANISAZIONE DI E CUNFERENZE  
ORGANIZATE IN U QUADRU DI A CUMMEMURAZIONE DI U BICENTENARIU  
DI A MORTE DI NAPULIÒ BONAPARTE**

**SEANCE DU 25 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA  
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pierre GHIONGA  
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. François ORLANDI  
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Pierre-José FILIPPETTI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Catherine RIERA à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI  
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

**CONSIDERANT** que 2021 marque le bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte,

**CONSIDERANT** que les différents groupes de l'Assemblée de Corse ont exprimé leur volonté de commémorer cet événement,

**CONSIDERANT** le programme de commémoration de la mort de Napoléon Bonaparte porté par la Collectivité de Corse,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité des votants,

**Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**N'ont pas pris part au vote (6) : Mmes et MM.**

Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA

**ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du projet d'organisation du cycle de conférences organisé par l'Assemblée de Corse tel qu'il figure dans le rapport annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**DEMANDE** que les crédits nécessaires pour le défraiement éventuel des intervenants soient inscrits dans le budget de la Collectivité de Corse.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 mars 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021**

**REUNION DU 12 AVRIL 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BICENTENAIRE DE LA MORT DE NAPOLEON  
BONAPARTE**

**BICENTENARIU DI A MORTE DI NAPULIÒ BONAPARTE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

À la différence de l'Histoire, qui est principalement l'affaire des historiens, la politique de mémoire est, partout dans le monde, celle de l'ensemble de la société et de sa représentation politique. Il s'agit donc de deux domaines distincts, quoiqu'étroitement liés : l'interprétation historique se doit de respecter les faits. Toutefois, le choix de valoriser tel événement ou tel personnage appartient aux élus issus du suffrage universel.

S'agissant des institutions corses, des choix ont été faits par les mandatures ayant précédé l'accession des nationalistes au pouvoir. Ainsi, la salle historique du Conseil Général de la Corse renferme plusieurs bustes dont celui de Sampieru Corsu et, dans le salon d'honneur de la Collectivité de Corse, on peut voir depuis des années Pasquale Paoli et Napoléon Bonaparte. En 2017, nous y avons introduit un buste de Maria Gentile, réalisé par l'artiste Gabriel Diana et faisant entrer la femme dans la statuaire civile corse, d'où elle était quasiment absente. Il s'agissait d'un acte politique au sens noble du terme, à la fois national corse et féministe.

Déjà à l'époque, certains ont posé la question de savoir s'il ne fallait pas écarter Napoléon Bonaparte au motif qu'il avait causé des guerres particulièrement sanglantes, rétabli l'esclavage et envoyé dans l'île le général Morand de triste mémoire. D'autres souhaitaient que Sampieru soit « déboulonné » pour avoir étranglé son épouse, ce qui rend évidemment sa célébration peu en phase avec les aspirations sociétales actuelles.

Ce sont là des questions sérieuses qui relèvent de la gestion des symboles, donc d'un aspect non négligeable de la politique. Elles appellent une approche complexe, dépassionnée et exempte de calculs politiques. Il convient tout d'abord de ne pas réduire un homme à l'un de ses actes (dans un contexte différent, le domaine judiciaire, les avocats savent dénoncer cet écueil), ni de juger un personnage d'une autre époque avec notre système de valeurs actuel. Pasquale Paoli, que nous vénérons comme beaucoup de nos compatriotes, a fait brûler certains villages corses. Humaniste – mais comme on pouvait l'être de son temps – il a cependant fait passer par les armes – et parfois même dépecer<sup>1</sup> – nombre de ses contemporains. Sa correspondance en témoigne, ainsi que son propre journal officiel, les *Ragguagli*. C'était, comme on dit, une autre époque.

Autre élément à prendre en compte dans une telle problématique, la différence qui existe entre *célébration* et *commémoration*.

---

<sup>1</sup> Les *Ragguagli* signalent que le 27 mai 1764, un « bandit » tué lors de son arrestation a été découpé par le bourreau en quatre morceaux, lesquels ont été exposés sur les voies publiques. (No 46, mai 1764).

*Célébrer* un personnage, une idée ou un fait historique, c'est mettre en valeur son caractère lumineux et exemplaire, c'est le proposer à l'admiration des générations d'aujourd'hui. *Commémorer*, c'est simplement se souvenir ensemble de ce qui est advenu et méditer sur sa place dans l'histoire. C'est également réfléchir à ses effets sur ce que nous sommes aujourd'hui collectivement. On peut du reste commémorer une victoire ou une défaite, un événement heureux ou une catastrophe.

Il existe des personnages historiques qui font (presque) l'unanimité, comme les grands résistants de la Seconde Guerre mondiale. D'autres sont plus controversés. En Corse, s'agissant de Paoli, même si sa mémoire n'a pas été un long fleuve tranquille – singulièrement au XIXe siècle –, un quasi-consensus a aujourd'hui été atteint. En témoigne l'unanimité réalisée – notamment parmi les élus insulaires – au moment du bicentenaire de sa mort en 2007. En ce qui concerne Napoléon, il n'en va pas de même puisque certains Corses lui vouent un véritable culte et d'autres une violente détestation. Les premiers souhaitent ardemment le célébrer. Parmi les seconds, d'aucuns iraient volontiers jusqu'à la *damnatio memoriae* des Romains. Pour les autorités publiques, le problème est de taille. En effet, la vocation essentielle du politique n'est-elle pas de maintenir la communauté dans sa cohésion ?

Même s'il est généralement reconnu que les autorités politiques détiennent toute légitimité pour conduire la politique de mémoire (en France, par exemple, c'est bien le Président de la République qui décide de « panthéoniser » un personnage illustre), il est bon de prendre en considération les différents points de vue présents au sein de la société. Pour en revenir à la Corse, il existe aujourd'hui des interprétations historiques et mémoires différentes, lesquelles doivent toutes avoir droit de cité : d'une part une interprétation nationale corse, « paolienne » – celle de la majorité territoriale actuelle –, d'autre part une interprétation exaltant la Corse française, laquelle s'est d'ailleurs encore exprimée il y a quelques jours à l'Assemblée de Corse, évoquant un « lien indéfectible »<sup>2</sup>, idée que l'on peut ne pas partager. Mais il demeure également une mémoire génoise, notamment à Bastia<sup>3</sup> ou à Bunifaziu, une mémoire grecque à Carghjese, et même une mémoire matriste au sein de certaines familles insulaires.

Imposer un « roman » national – ou même un « récit » unique – ne paraît pas de nature à assurer la cohésion évoquée précédemment. Je plaide pour ma part, depuis des années, pour une pluralité de récits, entrelacés, constitutifs d'un « imaginaire polyphonique », à savoir un « imaginaire historique complexe ». Comme a coutume de le rappeler Edgar Morin, théoricien et promoteur de la pensée complexe, *complexus* signifie en latin « ce qui est tissé ensemble ». Aussi, l'« imaginaire historique complexe » apparaît comme l'une des conditions du *vivre ensemble*, formule galvaudée mais qui recouvre ici tout son sens.

Dans cette perspective plurielle et généreuse, la *commémoration* de la mort de Napoléon par les institutions corses me paraît être une évidence. Elle sera l'occasion de faire dialoguer les différentes interprétations historiques, et non de rallumer les braises de conflits éteints depuis des siècles.

---

2 Motion du groupe *Andà per dumane*, 26 février 2021.

3 En 2016, au musée de Bastia, l'exposition temporaire « Corsica genovese » a permis de revisiter la thématique à travers une remise en cause de certains stéréotypes, démarche exemplaire en termes d'approche historique complexe. (Commissariat : Antoine-Marie Graziani et Sylvain Gregori).

Car s'il y a quelque chose que nous pouvons *célébrer* ensemble, c'est bien notre aventure commune, celle du peuple corse. Celle qui a fait de nous ce que nous sommes et que nous entendons poursuivre.

## **PROGRAMME DES CONFERENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA COMMÉMORATION DE LA MORT DE NAPOLEON BONAPARTE<sup>4</sup>**

À partir du mois d'avril 2021, se tiendra un cycle de conférences qui aborderont la vie et la personnalité de Napoléon Bonaparte, ainsi que son rapport à la Corse. D'une durée d'environ une heure chacune et diffusées en direct sur le site internet de l'Assemblée et ses réseaux sociaux à partir de 18h30, ces conférences auront une fréquence hebdomadaire. Elles font partie du programme de commémoration de la mort de Napoléon Bonaparte porté par la Collectivité de Corse.

### **▪ AVRIL – MAI 2021**

- 1/ Jacques-Olivier BOUDON – Professeur des Universités – « ***Napoléon Ier, le dernier Romain*** »
- 2/ Jean TULARD– Historien – « ***Les écrits de Bonaparte dans sa jeunesse sur la Corse*** »
- 3/ Charles BONAPARTE – « ***La liberté Bonaparte*** »
- 4/ Eugène GHERARDI– Professeur des Universités – « ***Napoléon dans la littérature corse*** »
- 5/ Marie FERRANTI– Romancière, Grand prix du roman de l'Académie française – « ***Napoléon Bonaparte en Corse, ou l'expérience en négatif de l'épopée*** »
- 6/ Jean-Marie ROUART– Membre de l'Académie française « ***Napoléon ou la destinée*** »
- 7/ Arnaud BENEDETTI restitution du numéro consacré à Napoléon de la « ***Revue politique et parlementaire*** ».

### **▪ SEPTEMBRE – OCTOBRE 2021**

- 1/ David CHANTERANNE– Historien – « ***Napoléon Ier et l'insularité*** »
- 2/ Jean-Dominique POLI– Maître de conférences – « ***Du Sauveur "Sous le costume corse" à l'Ogre corse*** »
- 3/ Wanda MASTOR– Professeure des Universités – « ***Le Ier Empire sous l'angle constitutionnel*** »
- 4/ Eric ANCEAU– Historien – « ***De Napoléon Ier à Napoléon III*** »
- 5/ Gaston LEROUX – LENCI– Délégué en Corse du « Souvenir napoléonien » – « ***Napoléon Ier était-il franc-maçon ?*** »

---

<sup>4</sup> Sous réserve de modifications